

N°137
Janvier 2019

La Lettre de Bricon



Les enfants du regroupement scolaire des 3B chantant la Marseillaise

Bulletin communal de liaison et d'informations

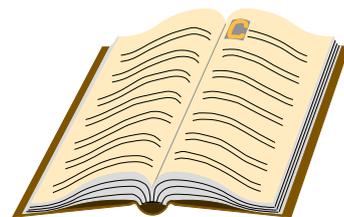
MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie.....	03.25.32.90.16
	Pompiers.....	18
	SAMU.....	15
	Docteur.....	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire.....	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine.....	03.25.31.08.74
	Médiathèque.....	09.64.45.07.03
	SDED 52.....	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain..	03.25.32.90.34
	CC3F.....	03.25.01.38.53
@	CC3F.....	cc3f@wanadoo.fr
	Mairie Bricon.....	03.25.03.01.92
@	Internet Mairie.....	bricon.mairie@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h

Etat civil/nouveaux arrivants



Nouveaux arrivants

Monsieur DESTREMONT Jean-Luc, madame LEHER Joëlle, rue Maréchal Leclerc

Monsieur et madame SCHOLLER Robert, Impasse du château

Monsieur LULIN Sébastien, Impasse du château

Monsieur et madame FILIMON Andréi, rue De Lattre

Monsieur CASTELLANI Sébastien, madame BERNARD Lucie, rue Maréchal Leclerc

Monsieur LAMY Cédric, rue du Fsan

Monsieur LABREVOIS Loïc, rue Charles de Gaulle

Monsieur MOUSSU Julien, madame FERRAND Marine, rue du Fsan

Bienvenue à ces nouveaux Briconnais...

Mariage/PACS

Madame Céline ADER et monsieur David ZEHR, le 24 décembre

Félicitations aux jeunes pacsés...

Naissance

Gabrielle, le 15 décembre, au foyer de monsieur ZOUNAMON Steeven et de madame CURTIS Laurie

Félicitations aux heureux parents...

Le mot du Maire

Chères Briconnaises et chers Briconnais,

Une de plus! Nous voici déjà sur les premières marches de l'année 2019. Il y a très peu, nous étions encore dans les festivités des fêtes de fin d'année. A peine le temps de prendre le rythme de la rentrée, de préparer la commémoration du 100ème anniversaire de l'armistice de 1918 avec une très belle exposition de cartes postales, d'organiser le repas des aînés, de planter avec les élèves de l'école l'arbre de la laïcité, d'installer les illuminations de Noël et 2018 s'en est allé.

Le samedi 12 janvier, la présentation des vœux, maintenant traditionnel rendez-vous en ce début d'année, a permis de vous accueillir, de partager les résultats des projets de l'année passée et d'évoquer ceux à venir pour notre commune. D'exposer les évolutions, aménagements et créations portés par notre intercommunalité au profit de notre territoire.

Côté travaux, nous allons améliorer et renouveler le remplacement de l'éclairage public par des lampes LED dans les rues de Blessonville et de Rabamont, les impasses du Château et des Verriers. Des miroirs de sécurité seront remplacés et de nouveaux apparaîtront.

Dans le même registre, le zonage d'assainissement est terminé. Un chantier qui devrait aboutir par l'établissement d'un cahier des charges suivi de travaux. La municipalité a confirmé auprès de ses partenaires son engagement dans ce dossier. Une action sera l'amélioration du réseau d'eau rue Charles de Gaulle par la pose d'une conduite.

Moins porteur mais tout aussi important, les actions de la CC3F en 2019. Le plan local d'urbanisme intercommunal se poursuivra. Une étude d'impact sur la prise de compétence scolaire. A ce stade, nous ne pouvons encore dire si la compétence sera prise en compte ou pas et quand, mais l'important est de l'étudier pour qu'au final la décision se prenne en toute connaissance de cause et pour l'intérêt commun.

Le parc national sera aussi d'actualité au cours de cette année 2019. Notre village est dans le périmètre du parc national en zone d'adhésion et de ce fait constitue une des portes d'entrée du futur parc des forêts de Champagne et Bourgogne en venant de Chaumont, un projet auquel je souhaite tous mes vœux d'aboutissement.

« Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. »

Jean d'Ormesson.

En transposant cette phrase à la vie de la municipalité, beaucoup peuvent penser qu'il ne se passe presque rien. Cependant, je peux affirmer que, pour assurer le bon fonctionnement de la commune, l'activité est intense pour les élus et le personnel communal et du syndicat des 3 B.

Les projets et les travaux sur la commune ne manquent pas (accessibilité, pluvial, voirie, rénovation des bâtiments communaux, église, etc.). Certains de ces projets se réalisent, des aléas font que certains sont reportés. La municipalité doit veiller à ses finances. Budget d'investissement, de fonctionnement. Chaque budget doit être à l'équilibre. La comptabilité des mairies n'est pas simple et nous ne devons pas surendetter la commune. Nous devons faire face aux investissements déjà réalisés, et vous n'ignorez pas que nos ressources stagnent, voire baissent mais nos dépenses obligatoires, elles, augmentent. Dans ces conditions, difficile de réaliser tous les travaux nécessaires tout comme nos projets,... y compris ceux qui nous tenaient le plus à cœur... Dure problématique...

Malgré toutes ces difficultés nous avançons et restons optimistes. Nous rechercherons toutes les solutions possibles, et solliciterons différentes instances pour réaliser nos projets.

Enfin, je tiens à adresser aux Briconnaises et aux Briconnais, à tous les acteurs économiques et associatifs de la commune, tous mes vœux d'espoir et d'optimisme. Que cette nouvelle année soit pour vous et pour ceux qui vous sont chers remplie d'amitié, de solidarité, de bonheur et de santé.

Meilleurs vœux à tous pour 2019

Bien Cordialement
Le Maire

Au conseil municipal

Séance du 6 décembre 2018



Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni en séance ordinaire le 6 décembre 2018, sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de madame Aline Bienaimé et de monsieur Roger Galan qui avait donné procuration à monsieur Gilles Collier.
Secrétaire de séance, madame Christelle Devitry

Convention de mise à disposition

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition du SIVOM des 3B de Monsieur BLANC Jean-Michel, adjoint technique territorial principal de 2ème classe à raison de 20 heures annuelles.

Le renouvellement prendra effet à compter du 01/01/2019, pour une durée de 3 ans.

Via Francigena - inscription au PDIPR

Le Conseil Municipal prend connaissance de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 (articles 56 et 57) qui institue un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le schéma de randonnées tel qu'il concerne la Commune pour ses itinéraires pédestres, équestres et VTT et tels que présentés sur les documents annexés. Il s'engage:

- A conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus sur son territoire leur caractère public et ouvert
- A ne pas les aliéner
- A y maintenir la libre circulation de(s) l'activité (s) ci-dessus désignée(s)
- A en empêcher l'interruption (pas de clôtures)
- A respecter la charte départementale de balisage, en conformité avec celles des fédérations de randonneurs concernées
- A prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières
- A en informer le Conseil Départemental
- A avertir les Présidents des fédérations de chasse locales de la création des dits itinéraires (équestres, pédestres et VTT)
- A mentionner ces itinéraires dans ses baux de chasse
- Demande en conséquence à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir inscrire ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée institué par la loi du 22 juillet 1983
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention relative à cette affaire avec Monsieur le Président du Conseil Départemental

Décision modificative budgétaire - modification d'imputation

Dans le cadre de la régularisation de l'imputation d'une écriture comptable antérieure, Monsieur le maire propose au conseil la décision modificative budgétaire suivante:

- Chapitre 041, compte 21538 en dépenses: +1370.40
- Chapitre 041, compte 21532 en recettes: +1370.40

Le conseil accepte à l'unanimité.

CC3F - report du transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif

Le Maire expose que, dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu le transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1er janvier 2020.

Parallèlement, le législateur a souhaité offrir une certaine souplesse aux ensembles intercommunaux (communes + EPCI) quant à la date de ces transferts.

Ainsi, l'article 1 de la loi n°2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes dispose : « Les Communes Membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la Communauté de Communes si, avant le 01/07/2019, au moins 25 % des Communes Membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 01/01/2026.

Le premier alinéa du présent article peut également s'appliquer aux Communes Membres d'une Communauté de Communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la présente loi uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service public d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article.

Si, après le 1er janvier 2020, une Communauté de Communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement ou l'une d'entre elles, l'organe délibérant de la Communauté de Communes peut également, à tout moment, se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit d'une ou de ces compétences par la Communauté. Les Communes Membres peuvent toutefois s'opposer à cette délibération, dans les trois mois, dans les conditions prévues au premier alinéa. »

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de s'opposer au transfert automatique au 1er janvier 2020 des compétences eau et assainissement collectif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, sur le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- S'OPPOSE au transfert de la compétence EAU à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020,
- S'OPPOSE au transfert de la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF à la Communauté de Communes, au 1er janvier 2020,
- PREND ACTE que ces transferts auront lieu au 1er janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de Communes prise après le 1er janvier 2020,
- CHARGE le Maire ou l'un de ses adjoints, de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes.

SDED52 - Transfert de la compétence IRVE (recharge véhicules électriques)

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017, par laquelle le SDED 52 a décidé de prendre la compétence « Installation et Exploitation de Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques », vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 validant la modification des statuts du SDED52 et cette prise de compétence, en application de l'article 57 de la loi du 12 juillet 2010 (Grenelle II), codifié à l'article L.2224-37 du CGCT, cette compétence communale peut être transférée à un EPCI compétent ou aux AODE.

Conformément aux statuts du SDED 52, cette compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge nécessaires à l'usage des Véhicules Electriques (IRVE), est une compétence optionnelle.

Conformément à l'article 18 des statuts du SDED52, le transfert de compétence au syndicat se fait par simple délibération avec prise d'effet le 1er jour du mois suivant la date à laquelle cette délibération est devenue exécutoire.

Après avoir pris connaissance des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence, validées par le bureau syndical du SDED52 du 27 septembre 2018, le Conseil Municipal se prononce sur le transfert de cette compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « Installation et Exploitation de Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques » selon les conditions administratives, techniques et financières fixées par le SDED 52.

Adhésion de la CC du Bassin de Joinville en Champagne

Vu la délibération du 17 juillet 2018 de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC) demandant son adhésion au SDED 52 à compter du 1er janvier 2019 et le transfert concomitant de sa compétence « éclairage public »,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 du conseil syndical du SDED 52 donnant un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCBJC,

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'adhésion de la CCBJC à compter du 1er janvier 2019, et à la modification statutaire inhérente.

Chèques de fin d'année à l'attention du personnel communal

Monsieur le maire propose au conseil de distribuer aux employés, comme l'an passé, des chèques cadeaux émis par l'UCIA dans le cadre des fêtes de fin d'année.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le principe et définit trois tranches en fonction de la durée hebdomadaire de travail des agents:

-inférieure à 12 heures: 30 euros

-de 12 heures à 24 heures: 60 euros

-au-delà de 24 heures: 100 euros.

Pour les agents partis en cours d'année, et ayant travaillé dans la commune au moins 8 mois pendant l'année en cours, des chèques seront remis selon les conditions ci-dessus, et au prorata du temps passé au sein de la commune au cours de l'année civile.

Monsieur le maire est chargé de passer commande des chèques et de les distribuer aux agents concernés.

Adhésion à la COFOR (communes forestières 52)

Monsieur le maire propose au Conseil d'adhérer au réseau des communes forestières de Haute-Marne. Pour son information, la cotisation 2018 s'élevait à 92 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte par 8 voix pour et 2 abstentions d'adhérer à cette association à compter du 1er janvier 2019, et charge le Maire des démarches nécessaires.

Divers

-Monsieur le Maire transmet à chaque conseiller un compte-rendu de la réunion préparatoire aux aménagements d'eaux pluviales et usées, suite au zonage. Le conseil demande à l'unanimité à bénéficier de l'assistance du Conseil Départemental dans cette démarche.

-Monsieur le maire informe le Conseil que des travaux de rabotage pour pose de purges seront effectués prochainement sur la RD 65. Cela génèrera des restrictions de circulation durant l'intervention.

-Monsieur le maire donne lecture au Conseil d'un courrier du Conseil Départemental, qui prévoit le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'intégralité des abonnés pour 2023.

-Monsieur le maire informe le conseil qu'il s'est rendu au Tribunal de Grande Instance de Chaumont le 23 novembre 2018 dans le cadre de la procédure opposant la commune de Bricon à ses locataires. Le jugement sera rendu le 11 janvier 2019.

Au SIVOM des 3 B

Le comité syndical du Sivom des 3B, régulièrement convoqué en date du 29 novembre 2018, s'est réuni le 7 décembre 2018 à 18h30, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Franck DUHOUX.

Secrétaire de séance, Monsieur Etienne HENRY.

Présents : Franck DUHOUX, Etienne HENRY, Muriel BOUGETTE, Marcel CHALMET, Hervé RICHELANDET (procuration de monsieur Jean-Louis BRESSON) et Magali CLAUSSE.

Convention de mise à disposition

Le comité syndical renouvelle pour 3 ans la convention de mise à disposition au SIVOM des 3B de l'employé communal de la commune de Bricon. Durée de cette mise à disposition: 20 heures annuelles, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Décision modificative budgétaire

Dans le cadre de l'achat d'un ordinateur portable et de mobilier, le Président propose au Comité Syndical la décision modificative budgétaire suivante :

- Compte 023 en dépenses de fonctionnement : +3000 euros
- Compte 7478 en recettes de fonctionnement : +3000 euros
- Compte 2183 en dépenses d'investissement : +1100 euros
- Compte 2184 en dépenses d'investissement : +1900 euros
- Compte 021 en recettes de fonctionnement : +3000 euros

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

Plans mercredis

La CAF proposait au SIVOM des 3B de porter à 1 euro l'aide par heure enfant pour la réalisation d'animations spécifiques le mercredi matin. Un dossier a été envoyé en ce sens mais il a été refusé dans un premier temps.

Vu que les heures enfants sont actuellement déjà subventionnées à 0,54 euro et que le gain pour le SIVOM ne serait que de l'ordre de 365 euros à l'année, vu les contraintes imposées dans la charte qui doit être mise en place avec la CAF, vu l'imposition de sorties et donc de frais de transport, le comité syndical décide, à l'unanimité, l'abandon du projet. Le centre de loisirs continuera de fonctionner les mercredis matin comme précédemment.

Appel à projet Ecoles numériques innovantes rurales, ENIR

Ce projet de l'Inspection académique propose de subventionner à hauteur de 50%, pour un minimum de 4.000 euros de participation du SIVOM, du matériel informatique, du réseau WI-FI ainsi qu'un paramétrage de l'ensemble de l'installation. Le montant total du projet hors subvention s'établirait à 8.400 euros TTC.

Cette mesure a été conçue en cours d'année et n'a donc pas été budgétée en 2018. Pour cette raison, le comité syndical donne un seul accord de principe et reviendra sur la mesure lors de l'examen du budget 2019. Une demande en ce sens sera adressée à l'Inspection académique.

Avancement de grade, création et suppression de poste

Monsieur Stéphane MANGIN, secrétaire du SIVOM des 3B, peut être promu du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à celui de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

En vue d'une nomination, ce dernier poste est donc créé à hauteur de 2H30/35 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Chèques de fin d'année au personnel

Comme chaque fin d'année, le comité syndical octroie au personnel du SIVOM des chèques-cadeaux dans les proportions suivantes:

-30 euros pour une durée du travail inférieure à 12 heures

-60 euros pour 12 à 24 heures

-100 euros pour une durée supérieure à 24 heures.

Sept personnels sont concernés par cette mesure.

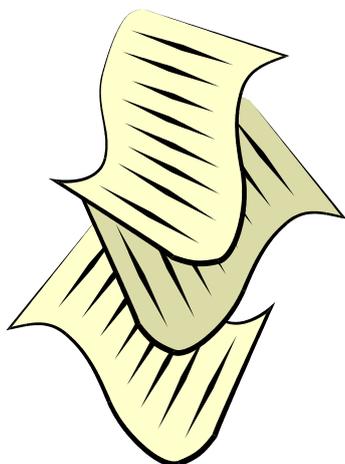
Divers

-Monsieur le président indique au comité que des devis ont été demandés pour la mise en place de rideaux dans le groupement scolaire, la réparation de menuiseries ainsi que le remplacement des anti-pince-doigts.

-Un devis a par ailleurs été reçu pour l'aménagement d'un parking en épi côté RD65 pour le personnel enseignant et éducatif (13.513 euros HT), le remplacement de la grille d'écoulement des eaux pluviales à l'entrée du regroupement (1.975 euros HT), la réduction du giratoire (8.683,50 euros) et la réfection du parking actuel (8.816 euros HT). D'autres devis sont attendus. Ils feront l'objet d'une étude approfondie lors de la mise en place du budget 2019.

-Monsieur le président a également reçu un devis pour du matériel éducatif, en l'occurrence des logiciels d'anglais pour maternelles et CP, de la part de Madame la directrice. Il se monte à 488 euros. Le comité syndical donne son accord de principe pour début 2019.

-Enfin, un dernier devis, pour des fournitures scolaires, s'élève à 59,55 euros. Celui-ci n'émanant pas d'un fournisseur local, d'autres estimations seront demandées en vue de cet achat.



Infos pratiques

Gilets Jaunes - Grand Débat National

Du 15 janvier au 1er mars 2019

En cette période trouble et incertaine, la raison doit l'emporter. Il est important que chacun puisse s'exprimer et faire part de ses difficultés mais aussi de ses propositions pour faire évoluer les choses. La mairie doit rester un point de repère à votre service et s'impliquera comme facilitateur dans cette démarche. Un cahier de doléances, contributions individuelles y est présent et à votre disposition aux heures de permanence. Vous pouvez aussi directement les saisir sur internet sur le site : <https://granddebat.fr> à partir du 21 janvier.

Du 1er au 15 mars 2019

Des conférences citoyennes régionales devraient être organisées, associant des Français tirés au sort dans chaque région à des représentants de diverses parties prenantes.

Point sur les coupures d'électricité Rue Maréchal de Lattre

Des coupures de courant ont eu lieu les 11 et 21 janvier 2019.

Les administrés ont sollicité monsieur le Maire afin de connaître les raisons de ces coupures.

Après avoir pris contact auprès du représentant d'ENEDIS pour la commune voici les réponses que nous pouvons vous apporter.

Des dépassements de puissance (par rapport au transformateur existant) ont été constatés, occasionnant ces incidents.

Les équipes d'ENEDIS sont intervenues en dépannage à plusieurs reprises. Des interventions ont été réalisées au niveau du transformateur HTA/BT avec modifications de pièces importantes au niveau de cet appareil. Une demande d'adaptation du transformateur a été demandée auprès du SDED.

Site internet de la commune

Le site internet <http://www.mairie-bricon.fr> est en cours de réalisation. Monsieur Etienne Henry et madame Brigitte Bourgeois travaillent actuellement sur ce projet, et nous ne manquerons pas de vous donner plus d'informations dans la prochaine parution. Il sera mis en ligne dans quelques semaines.

Si vous possédez de jolies photos de la commune, qui peuvent figurer sur le site pour l'illustrer ou l'embellir, vous pouvez les faire parvenir rapidement à l'adresse suivante etienne.henry430@orange.fr ou bien sur le mail de la mairie. Elles nous seront toujours utiles.

Obligation de déneigement

Chaque particulier est responsable du déneigement du trottoir situé devant sa propriété. En effet, en cas d'accident, sa responsabilité peut être mise en cause.

Il est important de laisser le caniveau libre, et de veiller à ne pas entasser de neige sur les regards d'égouts, devant les bouches à incendie ou bien sur les avaloirs.

Perturbations TV

Suite à la création du parc éolien d'Essey-les-Ponts, certains problèmes de réception des téléviseurs ont été constatés. Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres, accompagné d'une fiche de renseignements à restituer en mairie en cas de problème.

A propos des déchets

Malgré des rappels, certains de nos concitoyens s'obstinent à utiliser les aires de conteneurs ou les espaces communaux



comme de vulgaires déchetteries sauvages.

De tels actes d'incivisme conduiront tôt ou tard à nous contraindre à des sanctions.

Une signalétique rappelant la réglementation sera prochainement affichée sur ces différents lieux.



Dépôts sauvages interdits

Articles R632-1 et R635-8 du code pénal, réprimant l'abandon de déchets en dehors des lieux désignés à cet effet. Éventuellement avec l'aide d'un véhicule.

Merci de votre compréhension

Déchets verts

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin:

- L'herbe issue de la tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage
- Les résidus de taille de haies et arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Manifestations/repas

- le *16 février*, repas dansant moules frites de l'*USB* à la salle polyvalente.
- le dîner des amoureux pourra être savouré sur 3 dates: soirée St Valentin le *14 février*, le *15 février* et le *16 février* au restaurant l'*Europe*.
- pour les amateurs de cartes, le traditionnel concours de belote est prévu le *vendredi 22 mars*, toujours à l'*Europe*.
- les plats « traiteur » vont reprendre dès février. Demandez à Stéphane et à Aurore les suggestions.

A la médiathèque

Bienvenue à la Cité du Temps Libre!



Fin 2018, votre médiathèque a adopté une nouvelle signalétique intérieure. Fini la banalité des « Documentaires enfants » ou autres « Romans policiers »! Désormais, le lecteur se promène dans une ville dont il arpente avec plaisir les rues, avenues, places, ruelles... Un nouvel espace-détente, avec café, thé et jeux, est très apprécié des visiteurs réguliers ou occasionnels. Venez vite (re)découvrir cette « cité » au cœur de votre village!



STATISTIQUES 2018 :

Le nombre exact de documents appartenant à la commune (livres, CD et DVD) vous sera précisé dans le numéro d'avril. En effet, suite à un tri important et à la réduction du nombre de documents pour une meilleure visibilité dans les rayons, la mise à jour informatique n'est pas prête au moment de la rédaction de cet article.

Cependant, vous avez été de plus en plus nombreux à fréquenter la médiathèque de manière habituelle, et de nouvelles inscriptions ont aussi été enregistrées au cours de l'année écoulée. Vous êtes 199 abonnés à ce jour. En moyenne, 158 livres et 21 disques ont été empruntés par mois.

La médiathèque a enregistré en 2018 une moyenne mensuelle de 45 visites. La durée de vos visites commence aussi à augmenter: du fait de l'installation d'un espace-jeux de plus en plus fourni et d'un espace-détente agréable, vous prenez plaisir à rester un moment sur place. Et vous suivez assidûment l'actualité de votre médiathèque sur la page facebook.

Un peu moins de 500 livres ont été renouvelés auprès de la Médiathèque Départementale mi-janvier.

Le prochain passage du médiabus, pour le renouvellement de la sélection de disques (CD et DVD) aura lieu fin février. N'hésitez pas à demander des genres musicaux, artistes, titres de films...que vous souhaiteriez pouvoir emprunter.

AU PROGRAMME POUR 2019 (les dates seront définies ultérieurement) :

- « Sam dit des histoires »: histoires et marionnettes, tous publics.
- « Caféminin »: papotages entre femmes autour d'un thème choisi et d'un p'tit déj'.
- « Café littéraire »: rencontres entre lecteurs pour partager son ressenti sur un livre.
- « Conte en sac »: au mois de mai, histoire animée, tous publics.
- Animations pour le centre de loisirs: avec la participation de la MDHM.
- « Talents d'ici »: mise en valeur des talents locaux.
- Jeux d'extérieur: au mois de juin, prêtés par la MDHM.
- Autres animations diverses...

NOUVEAUTES 2019 :

- le Sac-Mystère: pour les indécis ou les amateurs de surprise! Un sac contenant 5 ou 6 documents tous supports (romans, documentaires, BD, CD ou DVD...) répondant à une thématique précise. Existe pour les adultes et pour les enfants. D'après une idée de la Médiathèque Départementale.
- les jeux de société et jeux individuels: pour favoriser la vie de famille et les échanges entre amis, dans un cadre agréable, autour d'activités variées. De nouveaux jeux viendront bientôt compléter ceux déjà disponibles ...
- Caféminin.
- espace-détente et boissons chaudes.



« Au voleur ! » : puzzle casse-tête, pour adultes et enfants.

RAPPEL DES HORAIRES ET DES COORDONNEES:

- lundi: 10h – 12h
- mercredi: 10h – 12h / 13h30 – 17h30
- samedi: 14h30 – 16h30

Les animations ont lieu généralement certains samedis, matin ou après-midi.
La médiathèque est fermée les jours fériés.

- Téléphone: 09 64 45 07 03
- Page Facebook: Médiathèque Bricon 52
- e-mail: mediatheque.bricon@laposte.net

16/01: Plastique fou / Instrument de musique à fabriquer

23/01: Vive les Indiens!

30/01: Parcours de motricité / Bonhomme de Neige

Février

06/02: Chandeleur

27/02 Découvrons l'Afrique!

Mars

06/03 : Carnaval dans les rues du village avec l'association des parents d'élèves

13/03: Cookies / Insectes rigolos

20/03: Des fleurs pour fêter le Printemps

27/03: Voyage dans l'espace / Poissons articulés

Avril

03/04: Attrape-rêves colorés / Parcours de motricité

24/04: Fabriquer pour jouer



des musiques à thème /Petits jeux

Mai

15/05: Brin de muguet /animation à la médiathèque

22/05: Cadeaux fête des Mères

29/05: Journée Mexicaine!

Juin

05/06: Attention aux pirates!

12/06: Cadeaux fête des Pères

19/06: Tableau d'été / Tarte Soleil

26/06: Perroquet coloré / Porte-clés en mousse

Juillet

03/07: S'amuser sur

VACANCES SCOLAIRES

Ouverture prochaine pendant les vacances scolaires d'hiver 2019

8h à 12h30 et 13h30 à 18h30

Toute l'équipe d'animation vous souhaite une bonne année 2019

Les P'Tits Loups

Nous commençons cette année en souhaitant nos meilleurs vœux à tous les lecteurs et leurs proches pour ces 365 jours 2019 !!!

Qui dit Noël et repas de Fêtes de fin d'année dit quand même souvent chocolats. Nous profitons de la lettre de Bricon pour remercier tous les participants à la vente des chocolats; vente qui remporte encore cette année une belle réussite.

Première manifestation de l'année scolaire, une bourse aux jouets/puériculture, qui a eu lieu à la salle de la Dhuis à Orges, début décembre. Nous remercions les personnes qui ont participé de par leur aide à l'installation et au rangement, par leur don de pâtisseries, leur tenue d'un stand, et un grand merci à Marie-Jo pour son stand spécial Noël dont les jolis articles faits- mains mis en vente ont remporté un franc succès.

On ne peut pas finir l'année sans fêter Noël à l'école....

L'association a offert cette année, non pas une sortie cinéma, mais un « spectacle » avec un comédien à plusieurs facettes, tantôt comique et magicien, tantôt chanteur et musicien. Tout cela en initiant ses petits spectateurs à se présenter face à un public et en se mettant en scène dans divers disciplines (musique, dessin, sport) !!! Spectacle qui a ravi tout le monde, petits et corps enseignant.

S'en est suivi la venue du plus célèbre barbu chargé de cadeaux que les maîtresses ont commandé pour compléter les apprentissages éducatifs et ludiques de nos enfants.

L'après-midi, les enfants ont profité d'un goûter et sont repartis avec un petit sachet de gourmandises...

Et comme tout début d'année, les enfants ont eu l'opportunité de se sentir rois et reines le temps d'une journée, en se régaland autour de bonnes galettes. Nous en profitons pour remercier Aurore et Stéphane de l'Europe qui ont donné de leur temps en cuisant les galettes pour le jour J.



USB

La trêve hivernale a sonné. Tous les joueurs et les dirigeants ont pu profiter de leur famille pendant les fêtes.

Le goûter de Noël de l'école de foot a eu lieu pour clôturer la première partie de saison.

Les jeunes protégés de Jérôme Baës et de Renald Poincel enchaînent les plateaux tous les samedis. Ils découvrent les joies de la victoire et on peut déjà voir de la tristesse lorsqu'ils n'y arrivent pas.

Les U11 de Cyril Goyaux et de Jonathan Girouard ont eu des résultats positifs. Une bonne présence aux entraînements permet à ces enfants, et principalement aux premières années, de bien figurer lors des compétitions de la première phase. Espérons les mêmes résultats lors de la seconde.

Les U13 Promotion de Carlo Sacco et de Julien Fraiseau ont créé la surprise. Nous nous attendions à un championnat plus que difficile car nous avons fait monter trois U11 pour garantir un effectif conséquent, mais ils ont enchaîné les résultats positifs et se sont classés à la troisième place. Bravo à eux ainsi qu'à l'équipe 1, en entente avec l'ASPTT Chaumont, qui accède au championnat Ligue en seconde phase. Cette équipe n'a perdu aucun match. La deuxième partie de saison s'annonce passionnante car les gamins vont rencontrer de belles équipes de l'Aube dont l'ESTAC. Les trois premiers accéderont au championnat U14R1, soit toute la partie Grand Est. Souhaitons leur bonne chance.

Les U15 ligue se place 8^{ème} sur 10. Ce fut très compliqué dès le début de saison car ils ont rencontré les grosses équipes. D'après le coach et le capitaine, Thomas Auger, le groupe vit bien malgré tout. Nous pouvons donc espérer de meilleurs résultats pour cette formation.

Les U17 PH ont fait un super parcours en première phase puisqu'ils sont premiers à la trêve. Avec la refonte des championnats Grand Est, il faut finir dans les deux premiers pour se maintenir à ce niveau. Ils doivent continuer ainsi!

L'équipe féminine senior se classe 5^{ème} sur 10. Les filles ont eu un début de championnat compliqué, l'effectif étant un peu moins étoffé cette année. Si des jeunes filles ont envie d'essayer, qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec le club, elles seront les bienvenues.

Les seniors se classent à la première place. Ils ont su tenir tête aux équipes du haut de classement et ont gagné tous leurs matches en première partie de saison. Il faut continuer à être sérieux, fair-play et avoir le brun de réussite nécessaire pour espérer une bonne issue à la fin de cette année.

Le club remercie tous ses sponsors pour leur aide à la fabrication des calendriers et tous les Briconnais qui ont ouvert gracieusement leur porte pendant leur distribution.

La prochaine manifestation est prévue le samedi 16 février avec le repas dansant moules frites. Nous comptons sur vous pour remplir la salle et mettre le feu à cette soirée!

Enfin, le président et tous les membres du bureau souhaitent aux Briconnais une belle et heureuse année 2019 et une santé de fer!

Allez l'USB!

Chez les sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers de Bricon souhaitent à tous les habitants du village et à leurs familles leurs meilleurs vœux pour cette année 2019, qu'elle vous apporte la santé, la joie et le bonheur dans vos foyers.

Au cours de l'année 2018, nous sommes intervenus 81 fois sur notre secteur de premier appel, c'est à Bricon, Blessonville, Braux-le-Châtel, Autreville-sur-la-Renne, Saint-Martin-sur-la-Renne et Valdelancourt, et en renfort chez nos collègues de Châteauvillain et de Maranville.

Notre secteur d'intervention devrait évoluer courant 2019 et nous interviendrons peut-être sur de nouvelles communes, ce qui nous permettrait d'être équipés d'une ambulance et de réaliser nos interventions secours à personne de A à Z. Nous en serons plus en cours d'année.



Comment fonctionne le CIS Bricon

Le CIS Bricon est à ce jour composé de 15 sapeurs pompiers volontaires. Ces 15 pompiers sont repartie en 3 équipes de 5, chaque équipe est d'astreinte une semaine sur 3, c'est-à-dire que durant cette semaine les pompiers de l'équipe d'astreinte doivent être le plus disponibles possible en dehors de leurs heures de travail. Les autres pompiers peuvent durant les autres semaines se mettre disponibles également.

Chaque pompier rentre ses disponibilités en fonction de son emploi du temps. Tout peut se faire depuis un smartphone, une tablette, un ordinateur à la maison ou depuis le centre de secours. Lors d'une intervention, le centre de traitement de l'alerte (CTA basé à Chaumont, c'est où vont vos appels quand vous composez le 18 ou le 112), déclenche une alerte à la caserne de Bricon, le système informatique bipe sur leurs sélectifs 2, 3 ou 4 pompiers selon les raisons de la sortie et il double l'appel par un sms :

-2 pour les opérations diverses (Inondation, destruction nid de guêpes ...)

-3 pour les secours à personne

-4 pour les incendies

Pour choisir les intervenants, l'ordinateur prend en priorité les pompiers qui sont dans leur semaine d'astreinte en vert sur la photo. S'il n'y en a pas assez, il choisit parmi les pompiers disponibles en bleu sur la photo.



Une fois bipés, les pompiers ont maximum 8 minutes entre l'alerte et le moment où le camion doit sortir de la caserne.

Les pompiers de Bricon sont indemnisés par le département pour les astreintes, les formations et à chaque intervention.

Du coté de l'amicale:

Les sapeurs-pompiers de Bricon ont organisé le 28 octobre, leur sixième bike and run. Cette course a regroupé une centaine d'équipes dans une très bonne ambiance, mais devant un public clairsemé et par un temps frais.

L'amicale des pompiers de Bricon

remercie énormément les bénévoles qui nous ont aidés pour l'organisation de la course et les artisans et commerçants de Bricon qui nous ont apporté un soutien financier.

Le président de l'amicale ainsi que tous les membres remercient les Briconnais pour l'accueil qui leur a été réservé lors de notre traditionnelle distribution des calendriers courant décembre.

RECRUTEMENT:

Nous recherchons quelques personnes supplémentaires pour étoffer notre effectif.

Nous sommes actuellement 15 sapeurs pompiers et l'objectif est d'arriver à 17 pour pouvoir assurer les départs en intervention tout au long de la journée. Vous pouvez prendre contact avec nous le 1^{er} dimanche de chaque mois à la manœuvre entre 8h et midi. Vous pouvez également prendre contact pour des renseignements avec le chef de centre Julien Fraiseau au 06 10 07 92 62 ou par e-mail bricon@sdis52.fr ou sur le site www.sdis52.fr



Au club info

Sept élèves persistent et signent au Club Informatique! Il y a toujours une « perte en ligne » en début d'année scolaire.

Le premier trimestre fut utilisé pour étudier les généralités sur l'informatique, les bases du système d'exploitation Windows 10 et les notions essentielles de la bureautique en se servant de Libre Office (Writer et Calc).

Le second trimestre est orienté vers l'imagerie. La gestion et la retouche des photographies prendront l'essentiel de notre temps. On utilisera aussi les smartphones dans ce domaine. Nous avons acquis un ensemble studio pour effectuer des prises de vues compatibles avec les incrustations. Nous allons nous en servir abondamment.

Bref on va joindre l'utile à l'agréable!

La Via Francigena

L'association Via Francigena - Voie de Sigeric (VSVF) va fêter ses 2 années d'existence en avril prochain. Deux années d'intense activité pour le bureau afin de créer et faire valider le parcours historique de ce chemin de pèlerinage dans notre contrée.

Deux années aussi pour se faire reconnaître et intégrer les organismes régionaux, nationaux et européens qui gèrent ce chemin depuis Canterbury en Angleterre jusqu'à Rome...

Coté matériel, nous allons améliorer la « Maison des pèlerins », lieu d'hébergement à bas prix des pèlerins modestes (cinq places disponibles). Nous encourageons les hébergeurs privés (chambres ou maisons d'hôtes) qui peuvent étoffer le réseau. Les commerces locaux sont aussi un atout précieux dans notre projet.

La prochaine assemblée générale aura lieu à la salle polyvalente de Blessonville le vendredi 5 avril à 19 heures. Venez nombreux à cette réunion pour soutenir notre action dont un des buts est d'avantager nos trois villages des 3B d'un point de vue économique et touristique. Je rappelle que le prix de la cotisation pour être membre bienfaiteur est de 10 €, somme modeste mais qui nous aide bien vu le nombre de cotisants (120 actuellement). Votre fidélité sera aussi une force et un atout pour notre action.

En principe, notre marche traditionnelle, doit se tenir le 11 mai 2019 entre Blessonville et Richebourg. Ce parcours d'environ 9 km se terminera par la possibilité de se restaurer sur place et par des animations (conférence et/ou exposition).

Je vous signale aussi que nous avons un groupe Facebook sur Internet intitulé "Via Francigena, Voie de Sigeric" administré par Patrick Lagrange. Vous y trouverez les dernières nouvelles concernant l'association.

Souvenir français

Période calme pour le Souvenir Français en cette période de bilan comptable. Le budget en équilibre jusque fin septembre a été fortement amputé au cours de ces derniers mois à cause du financement de différentes actions sur le terrain :

- Pour entretien des tombes et monuments: 900 €
- Pour l'achat de petits drapeaux pour les enfants des communes: 450 €
- Pour la mise en place et la gestion de l'expo du 11 novembre: 80 €

Tout cela n'a pu être fait que grâce à l'apport des membres cotisants et aux subventions offertes par des communes du canton. Rappelons que la commune de Bricon est l'une des plus généreuses en nous octroyant chaque année une somme de 100 €.

La quête nationale du Souvenir Français qui intervient tous les ans au 1^{er} novembre sur la place de la mairie à Châteauvillain a rapporté 147 €.

Peut-être avez-vous visité l'exposition de cartes postales anciennes de la guerre 14-18 qui a été mise en place les 10 et 11 novembre derniers? Elle voulait clore cette période de quatre ans pendant lesquels a été célébré le centenaire de cette guerre meurtrière. De nombreuses personnalités ont honoré de leur présence l'inauguration coprésidée par notre Maire et Mme Noirot, présidente cantonale du Souvenir Français.

Près de 120 personnes ont visité l'expo au cours du week-end, sans compter les enfants du groupe scolaire qui ont bénéficié de l'expo pour eux seuls depuis le mercredi 7. Ils ont pu ainsi travailler sur cette période historique de manière concrète en présentant eux-mêmes des panneaux intégrés à l'exposition. Grand merci à eux, aux bénévoles qui ont participé à la gestion de l'expo, à la municipalité et au corps enseignant qui nous ont épaulés.

Cette expo, labellisée au niveau national, a été stockée dans la remise de la mairie.

Un « durcissement » et quelques améliorations seraient nécessaires pour qu'elle puisse être facilement transportable à titre de prêt auprès des associations ou communes qui voudraient l'utiliser: projet à venir...

Les Anciens Combattants

Bricon a été choisi pour une manifestation particulièrement importante pour les anciens combattants du canton, à savoir la Journée nationale d'hommage aux «Morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Le dimanche 2 décembre, M. Bruché, président cantonal de la FNCPG-CATM dirigeait la cérémonie en présence de M. le Maire de Bricon, de Mme la Conseillère Départementale, Mme Lavocat, de Mme la Présidente du Souvenir Français, Mme Noirot, de Mme la Présidente du comité ACPG-CATM de Chaumont, Mme Joffroy, des portes drapeaux et des anciens combattants du canton de Châteauvillain.

A l'issue de la cérémonie, M. le Maire a invité les participants au vin d'honneur servi à la salle des fêtes, après quoi, un grand nombre d'entre eux sont allés déjeuner au Restaurant "l'Europe" où le repas servi est toujours impeccable.

Les anciens combattants du canton de Châteauvillain remercient chaleureusement la municipalité pour l'excellent accueil que leur avait réservé la commune de Bricon.

Un peu d'histoire

Complément d'information à l'article de M. Patrick Lagrange paru dans le N° 104 d'octobre 2010 de la « Lettre de Bricon » intitulé: « François Ebaudy de Fresne, dernier seigneur de Bricon ».

Petit rappel: François Ebaudy de Fresne naquit à Langres le 4 juin 1743 et mourut à Vesoul le 15 juin 1815. Il se fit un nom dans l'agriculture et dans l'économie politique.

Je vous parlerai de son père, qui fut le premier Ebaudy de Fresne et de Bricon.

Pour le dire en passant, c'est une curieuse figure que celle de Charles-Antoine Ebaudy, né roturier, donc sans titre de noblesse. Il fut au XVIII^e siècle le type achevé de l'un de ces parvenus que La Bruyère avait criblés que ses traits malins cinquante ans auparavant dans son chapitre des « Biens de la Fortune ».

Né à Lémont, écart de la commune d'Amance, Haute-Saône, le 14 janvier 1703 d'un père qui n'était qu'un tout petit notaire de village. Il est arrivé en très peu de temps à amasser une fortune considérable. C'est dans la gestion de la charge de fermier général de l'abbaye de Charlieu, écart de la commune de Montigny-les-Charlieu, Haute-Saône, qu'il s'est enrichi. Il habitait Langres et y faisait aussi de la spéculation immobilière.

Dès 1750, nous le voyons s'anoblir par l'achat d'une charge de « Conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Besançon ». Il devient bientôt gros propriétaire terrien. Il acquit d'abord la seigneurie de Fresne-sur-Apance, Haute-Marne, dont le nom reste à l'une des branches de sa famille. Il achète ensuite successivement du comte de Clairon d'Haussonville les fiefs de Montcourt, de Brousseraucourt et de Grignancourt en la baronnie de Passavant, Haute-Saône, qu'il paya 245.416 livres de l'époque.

Puis, le 2 août de cette même année 1750, de Pierre-François Hubert de Chastenay, la seigneurie de Bricon, qui comprenait alors les fiefs de Bourbonne, de Savigny, de

Longueville, de Rochetaillée, de Beuillon et de Frouard, ce qui lui coûta 163.450 livres. Puis, enfin, du marquis du Châtelet, plusieurs fiefs en la baronnie d'Amance, Haute-Saône. Il possédait également d'autres seigneuries dans ce dernier département ainsi qu'en Haute-Marne.

Le 18 janvier 1753, il achète une nouvelle maison à Langres pour la somme de 6.400 livres à Philibert-Etienne Delcey et Marguerite Péchin, son épouse. Il la reconstruisit presque entièrement mais ne paraît pas y avoir séjourné longtemps. Il ne la vendit, il est vrai que le 12 juillet 1766 moyennant la somme de 15.000 livres à Nicolas Cornefert. Il avait cessé de l'habiter car un acte notarié, dès le 25 mai 1762, nous le montre ayant son domicile à Besançon. C'est dans cette ville qu'il mourut le 10 juin 1783.

C'est de sa seconde femme, Julienne Clément de la Roncière, qu'il épousa à Langres le 15 mai 1741 en l'église Saint-Amatre (un hôtel-restaurant de nos jours) qu'est né son fils François, dernier seigneur de Bricon, donc.

Références

- Bulletin n°111 de la Société historique et archéologique de Langres
- Langres au XVIII^e siècle de George Viard, édition Guéniot, 1985
- Département de la Haute-Marne de l'abbé Roussel
- Bulletin n°696 de l'Intermédiaire des chercheurs et curieux, janvier 2011

Claude Prestat